

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 11 DÉCEMBRE 2025**

Publiée sur le site Internet de la Ville : 18 décembre 2025

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 décembre 2025

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

**Secrétaire de séance :** Mme Sandrine BERTHET

**Membres présents :** 34

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, Mme Marion CARRIER, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, M. Raphaël SULTANA, Mme Nathalie BRAMET REYNAUD, Mme Linda TABTE, M. Emmanuel MAILLET, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, M. Tarik EZ ZAJJARI, M. René SIMILLION, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-François DELAPIERRE, Mme Françoise KIRASSIAN, M. Stéphane GENIN, Mme Sandrine BERTHET, Mme Sonia GRANDSERRE, Mme Maryam EL GUIZANI, Mme Marie BRUNET, M. Stevens BOBI, Mme Véronique BOUCHER, M. Rémi COURT, Mme Anne-Laure BADIN, Monsieur Djamel BOUABDALLAH, Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO, Mme Stéphanie VELLA, Madame Lucile MOREL, Monsieur Roger MAZANA

**Membres ayant donné pouvoir :** 4

M. Marc DUBIEF pouvoir à Mme Martine CHAREYRE  
Mme Anne-Lise LANSIQUE pouvoir à M. Stevens BOBI  
M. Djamel BOUDEBIBAH pouvoir à Madame Lucile MOREL  
Madame Claire DURAND MOREL pouvoir à Monsieur Roger MAZANA

**Membres absents:** 5

M. Fatih DEMIRAY, M. Jean-Baptiste DOZOLME, M. François-Xavier PENICAUD, M. Hervé THIBAUD, Madame Nesrine MECHKAR

**Délibération n°20251211DEL10**

**JEUNESSE**  
**Prolongation de la Convention Territoriale Globale**

**RAPPORTEUR : M. TARIK EZ ZAJJARI**

Mesdames, Messieurs,

La Caisse d'Allocations Familiales du Rhône est un partenaire majeur de nombreuses années. A travers sa politique de la Branche famille, la CAF intervient dans toutes ses actions aux brondillants et notamment à travers :

- l'aide aux familles pour concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale,
- le soutien à la fonction parentale en vue de faciliter les relations parents enfants,
- l'accompagnement des familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie.

Depuis 2019, la CAF du Rhône décline les orientations nationales au niveau local et travaille en coopération avec les collectivités et les acteurs des territoires, pour la création des Conventions Territoriales Globales (CTG). Cette convention vise à définir un cadre politique de développement pour renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'une commune. Ainsi, la première Convention Territoriale Globale à Bron a été signée en 2021 et arrive à échéance au 31 décembre 2025.

Cette convention couvre l'ensemble des champs d'intervention de la CAF : la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits, le logement et l'accompagnement social. La rédaction de la convention a été réalisée sur la base d'un diagnostic partagé et a abouti à la rédaction de fiche thématique et d'un plan d'action.

La signature de la CTG s'est également accompagnée d'un soutien financier important de la CAF du Rhône à la Ville ainsi qu'aux associations du territoire.

Cette convention arrivant à échéance au 31 décembre 2025, il est attendu que la Ville, la CAF du Rhône et les acteurs du territoire travaillent conjointement au renouvellement de la convention.

Dans le contexte d'élections municipales sur l'année 2026, il est proposé, en accord avec la Caisse d'Allocation Familiale du Rhône, de prolonger d'une année la Convention Territoriale Globale 2021-2025 jusqu'au 31 décembre 2026.

Ainsi, le début de l'année 2026 sera consacré à la mise à jour du diagnostic de territoire et à l'évaluation de la précédente convention. Il est envisagé la signature de la nouvelle convention et de son plan d'action en début 2027.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

**-APPROUVER**, la prolongation d'un an de la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocation Familiale du Rhône, soit jusqu'au 31 décembre 2026,

**-AUTORISER**, Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention ainsi que l'ensemble des documents s'y afférent.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOpte A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

**Le Maire,**

**Jérémie BREAUD**